



ENTRETIEN

L'entretien du collège est assuré par des personnes ayant la qualité d'At.t.e.e. Chacune d'entre elles est responsable d'un secteur. Leur dévouement est immense.

Il vous revient toutefois de faciliter leur travail en contribuant notamment à faire respecter les lieux par nos élèves, en faisant mettre par exemple les chaises sur les tables après la dernière heure de cours de la journée, en jetant nos papiers dans les poubelles de la salle des profs, en fermant les fenêtres et les volets, en effaçant le tableau, en éteignant les lumières, les ordinateurs...

Un cahier, disponible en salle des profs, est réservé aux problèmes matériels rencontrés. On peut compter sur notre ouvrier professionnel pour les résoudre (cahier des menus travaux à disposition dans la salle des professeurs).



Vie de l'établissement



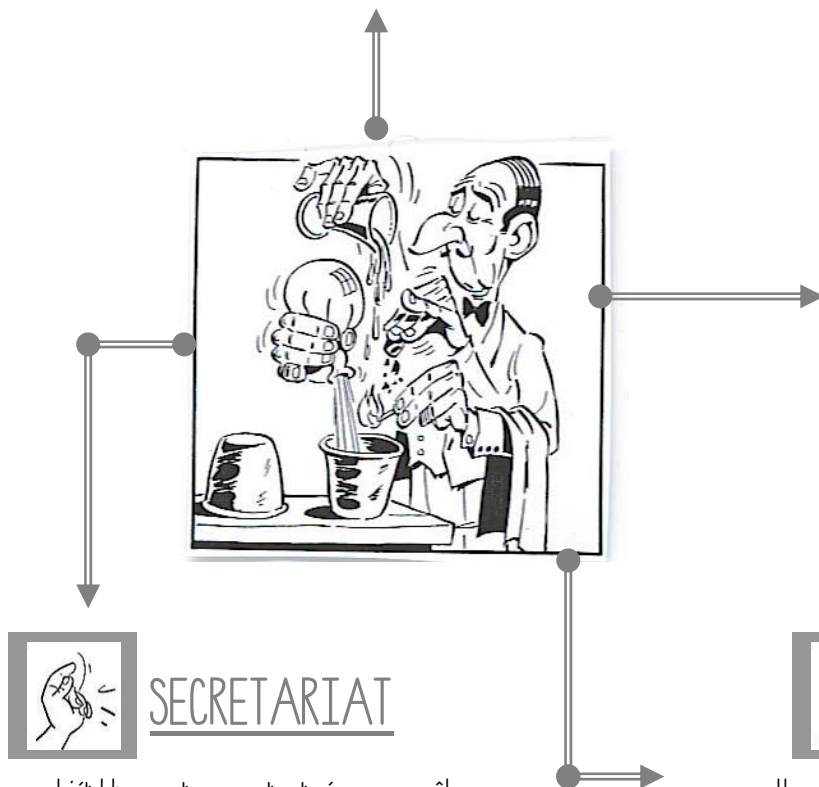
RESTAURANT

La demi-pension est ouverte les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11.30 à 13.15.

Les professeurs disposent d'une salle à manger, particulière. Ils peuvent y trouver, en plus du menu servi, à volonté, un plateau de fromages, de la salade, du café...

Un professeur désirant prendre son repas au collège doit se munir au préalable d'un ticket, acheté au secrétariat d'intendance.

Grâce à l'action combinée de notre chef de cuisine, madame S. ROUSSEAU et son équipe, l'expérience prouve que l'on mange bien au restaurant scolaire du collège.



SECRETARIAT

L'établissement a structuré ses pôles administratifs en distinguant :

- Le secrétariat de direction, assuré par madame C. RAUFASTE, où se traitent notamment le courrier, les formalités relatives à l'arrivée ou au départ du collège, les relations avec le rectorat... ;
- Le secrétariat d'intendance, assuré par madame C. Bensaïd qui traite l'ensemble des affaires financières relatives au collège ou à chacun...



LOGE

Un service de loge est assuré par notre gardienne madame M. CAUFFET.

L'établissement est ouvert à partir de 07.45, et ferme ses portes à 18.15.

Afin de renforcer le sérieux de l'accueil offert au public ou de prévenir les intrusions, il est d'usage d'informer le service de loge lorsque se tiennent, dans l'établissement, une manifestation exceptionnelle, des rendez-vous de parents...

Les opérations de reproduction (photocopieur, duplicateur) sont confiées et gérées entièrement par la loge.